



Comité Lyonnais de Bridge

100 route de Paris

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

☎ : 04.78.42.10.89

Mail : secretariat.colybridge@gmail.com

Site : colybridge.fr

Convocation : 1/2 Finale A Trophée de France

Les détails d'organisation ci-dessous constituent votre convocation à cette compétition.

Date : **Mardi 24 février 2026**

Lieu : **Maison du Bridge**
100 route de Paris
69260 Charbonnières-Les-Bains
Tél : 04.78.42.10.89

ATTENTION : le stationnement en dehors du parking couvert vous expose à une amende de 135 €.

Nombre d'équipes : 31 équipes

Organisation : **6 matches de 6 donnes avec handicap**

Handicap : pour chaque match l'équipe qui a l'IC le plus faible débute avec un bonus d'IMPs correspondant à l'écart d'IC entre les 2 équipes divisé par 13,3 (généralement entre 0 et 8 IMPs)

Droits de table : 80 € par équipe (par chèque)

Horaires : *Les équipes doivent se présenter au moins 15 minutes avant la compétition*

13 h 00 – 14 h 05 – 15 h 10 – 16 h 15 – 17 h 20 – 18 h 25
(fin vers 19 h 30)

Arbitre : Lionel DUBOURGNON : 07.69.81.37.87

Nombre de qualifiés : environ 15 qualifiés

Finale de Comité : Le samedi 25 avril 2026 à la MdB de Charbonnières-Les-Bains

Veuillez noter qu'il est obligatoire d'avoir une feuille de convention remplie.
Tous les participants doivent être à jour de licence.

Si pour un cas de force majeure, votre équipe venait à déclarer forfait, je vous prie de prévenir le plus rapidement possible le secrétariat du Comité. Si cette défection survenait le jour de l'épreuve, prévenez l'arbitre.

Bien cordialement.

Godefroy de Tessières

☎ 06.23.14.62.55 – Mail : godefroy.de.tessieres@colybridge.fr

- **Pour accéder à nos locaux :**

Dirigez-vous vers le fond des Halles, et passez la porte située vers le magasin Bouillet (*pâtisserie*) pour accéder aux ascenseurs (**2^{ème} étage**).

Le dimanche : les Halles sont fermées et vous devrez passer par l'arrière du bâtiment (*vers un grand bac poubelles*). La porte d'entrée se trouve avant l'escalier de secours et le **code d'accès** est le : **1769**.

- **Nous vous rappelons** qu'il est interdit d'introduire des boissons autres que de l'eau et de se restaurer dans les salles de jeu.

Par décision du Bureau Exécutif, l'introduction de boissons alcoolisées est strictement interdite au sein de la Maison du Bridge.

- **Pour vous garer : le parking est signalé après l'esplanade des Halles de l'Ouest.**

Garez votre voiture au **4^{ème} sous-sol** du bâtiment des Halles. Il est entièrement réservé aux bridgeurs au tarif préférentiel de 6 € (forfait)